

# STAGES D'INITIATION SPORTIVE

Public 5-17 ans

Les stages d'initiation sportive sont organisés au cours des petites et grandes vacances scolaires pour un public âgé de 5 à 17 ans. Ces stages sont encadrés par des éducateurs sportifs spécialisés et sont ouverts à toutes et tous (débutant ou confirmé).

Le calendrier des stages est diffusé au préalable de chaque période de vacances scolaires sur le site de la Ville ([www.petit-quevilly.fr](http://www.petit-quevilly.fr)) et divers supports de communication tels que :

- des flyers distribués dans les établissements scolaires primaires,
- affichage dans les équipements sportifs et culturels de la ville.

## ✓ Lieux et horaires de l'activité :

Chaque session de vacances scolaires à l'espace sportif Jacques Gambade, rue Paul Lambard Prolongée, de 9h à 16h30 (stage à la journée)

## ✓ Public visé :

Public mixte âgé entre 5 à 17 ans (quevillais et hors commune) selon la programmation proposée par session de vacances scolaires.

## ✓ Tarifs :

Les tarifs sont présentés dans la grille des tarifs disponible au service Accueil Enfance et Loisirs ou consultables sur le site internet de la Ville et sur le Kiosque famille.

## ✓ Modalités d'inscription aux activités :

Les inscriptions se déroulent 1 mois avant les sessions de petites vacances scolaires en même temps que les inscriptions Centres de Loisirs (dans la limite des places disponibles).

- **Au service Accueil Enfance et Loisirs** – Mairie – place Henri-Barbusse – 76140 Petit-Quevilly  
Sur rendez-vous au 02 35 63 75 85.
- **En ligne**, sur votre espace famille : [petit-quevilly.kiosquefamille.fr](http://petit-quevilly.kiosquefamille.fr)

Documents à fournir :

- Un justificatif de domicile original de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'énergie ou de téléphone fixe...),
- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé par le responsable légal de l'enfant,
- Un certificat médical d'aptitude à l'exercice de l'activité non obligatoire mais préconisé par la municipalité.
- Une attestation d'assurance extra-scolaire.

## ✓ Paiement :

Une facture est envoyée à votre domicile le mois suivant l'inscription.

- Le règlement de cette facture devra impérativement être acquitté à la date d'échéance précisée sur la facture, sur rendez-vous auprès du service Accueil Enfance et Loisirs - Mairie – Place Henri-Barbusse – 76140 Petit-Quevilly.
- En ligne : [petit-quevilly.kiosquefamille.fr](http://petit-quevilly.kiosquefamille.fr)

Soit :

- Par paiement en ligne ([petit-quevilly.kiosquefamille.fr](http://petit-quevilly.kiosquefamille.fr)),
- Par carte bancaire,
- en espèces,

- Prélèvement automatique (vous devez renseigner et signer une demande de prélèvement et fournir un RIB). Deux rejets consécutifs entraîneront l'annulation du prélèvement automatique,
- Par chèques bancaires libellés à l'ordre de : RÉGIE ENFANCE ET LOISIRS (les chèques postés ou déposés après la date d'échéance de paiement seront renvoyés à votre domicile).

Seules les absences justifiées par un certificat médical peuvent faire l'objet d'un remboursement ou d'une annulation de facturation.

✓ **Règlement :**

Le règlement est disponible au service Accueil Enfance et Loisirs, consultable sur le site de la Ville et téléchargeable via votre espace famille. Vous devez en prendre connaissance.